

Vous êtes

Auto-entrepreneur

Découvrez les services en ligne pour gérer votre compte

L'URSSAF VOUS ACCOMPAGNE

Mars 2022



SOMMAIRE

1

Les services en ligne

1

Le site
autoentrepreneur.urssaf.fr

2

L'application mobile
AutoEntrepreneur Urssaf



Services en ligne



Les services en ligne

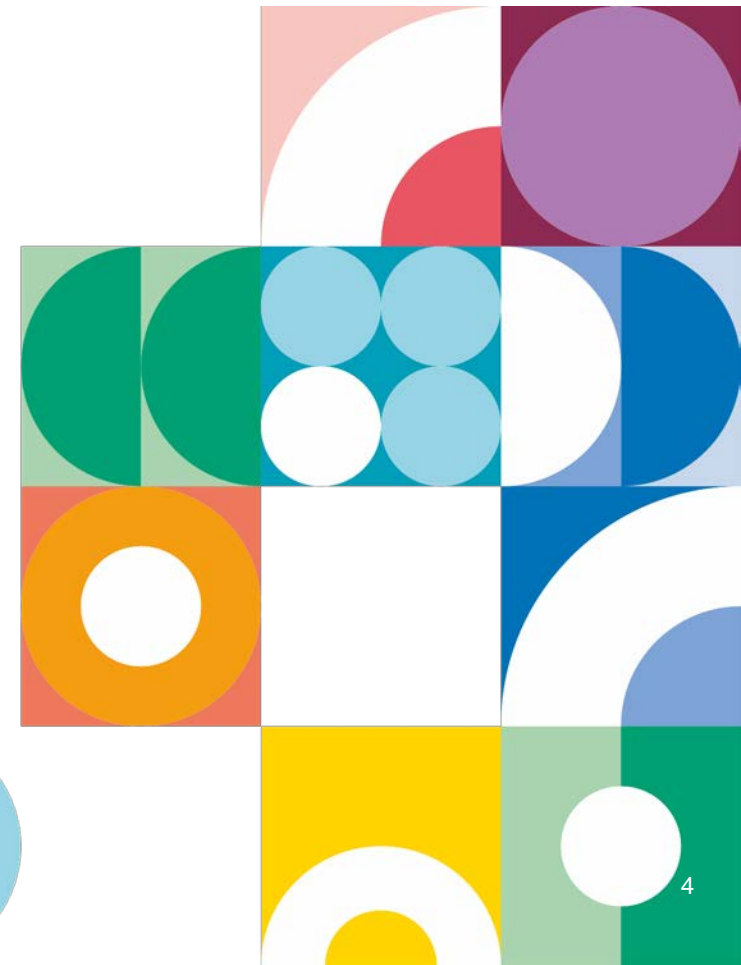
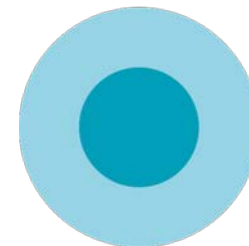
- L'Urssaf développe régulièrement des services en ligne pour vous permettre d'être autonome sur votre compte en ligne.
- Les services sont disponibles sur www.autoentrepreneur.urssaf.fr et sur l'appli mobile **AutoEntrepreneur Urssaf**, sur smartphone ou tablette.



[Play Store](#)

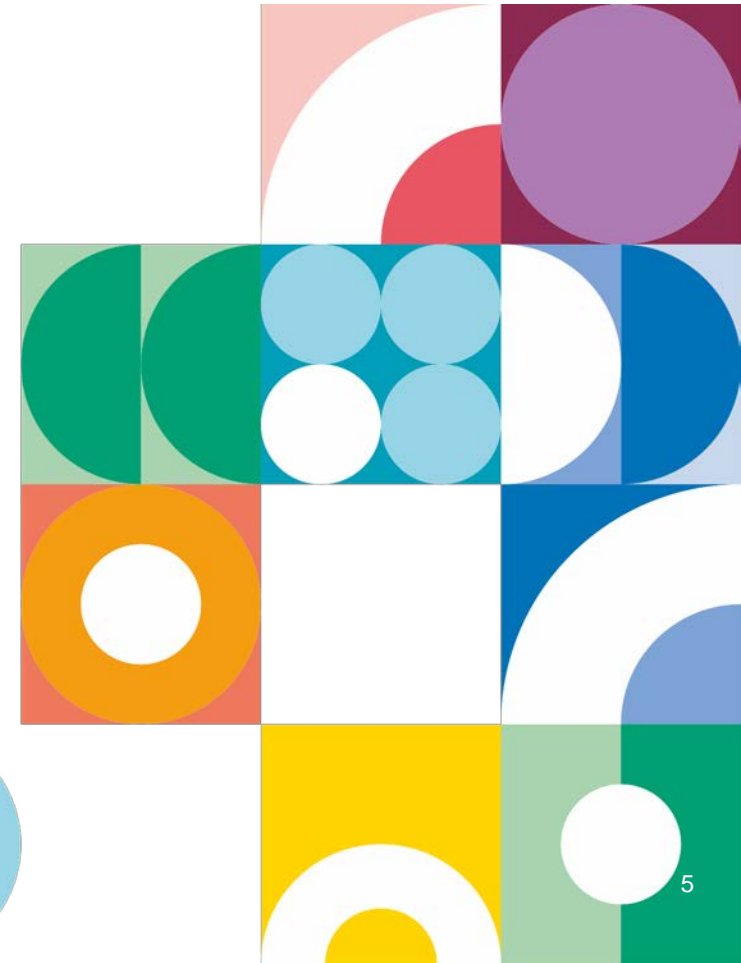
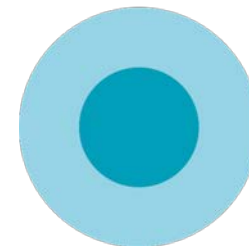


[App Store](#)



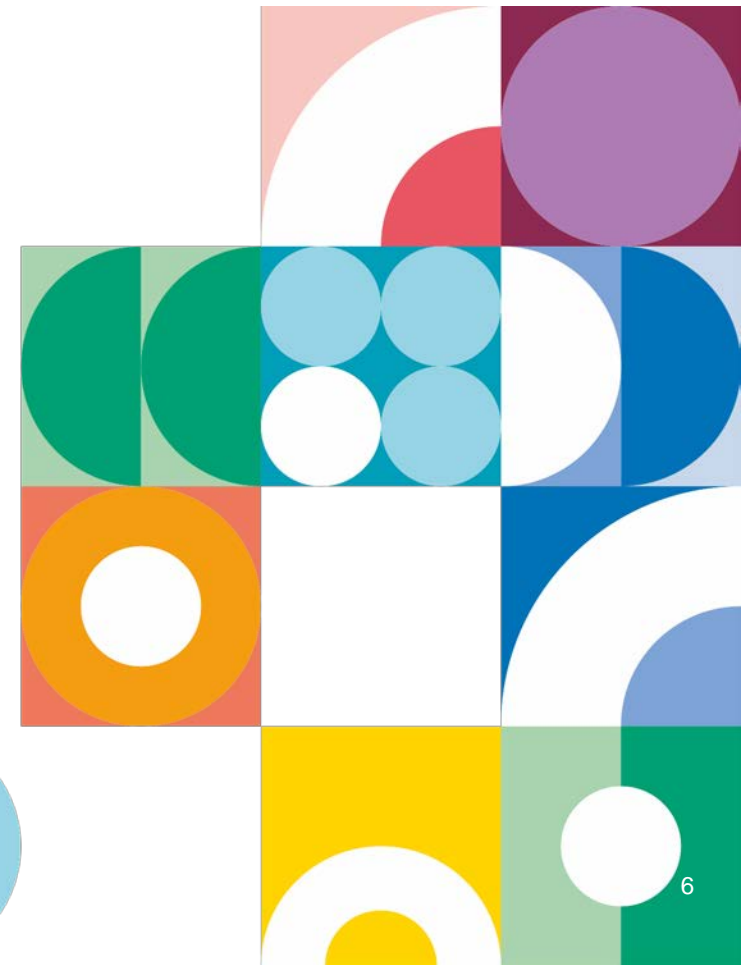
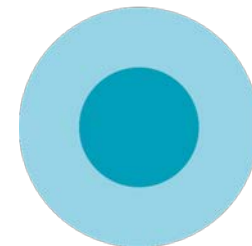
Les services en ligne

- Pour accéder aux services en ligne via le site ou l'appli mobile :
 - **Vous avez déclaré votre activité via le site autoentrepreneur.urssaf.fr.** Dès la réception de l'attestation d'affiliation de l'Urssaf, vous pouvez accéder à l'ensemble des services en ligne du site et de l'appli mobile avec l'identifiant et mot de passe que vous avez indiqués lors de la création.
 - **Vous avez déclaré votre activité auprès de la CCI, CMA ou du greffe du tribunal.** Dès la réception de l'attestation d'affiliation de l'Urssaf, vous devez créer un compte sur le site ou sur l'appli mobile. Vous avez accès à l'ensemble des services en ligne du site et de l'appli mobile avec le même identifiant et mot de passe.



Les services en ligne

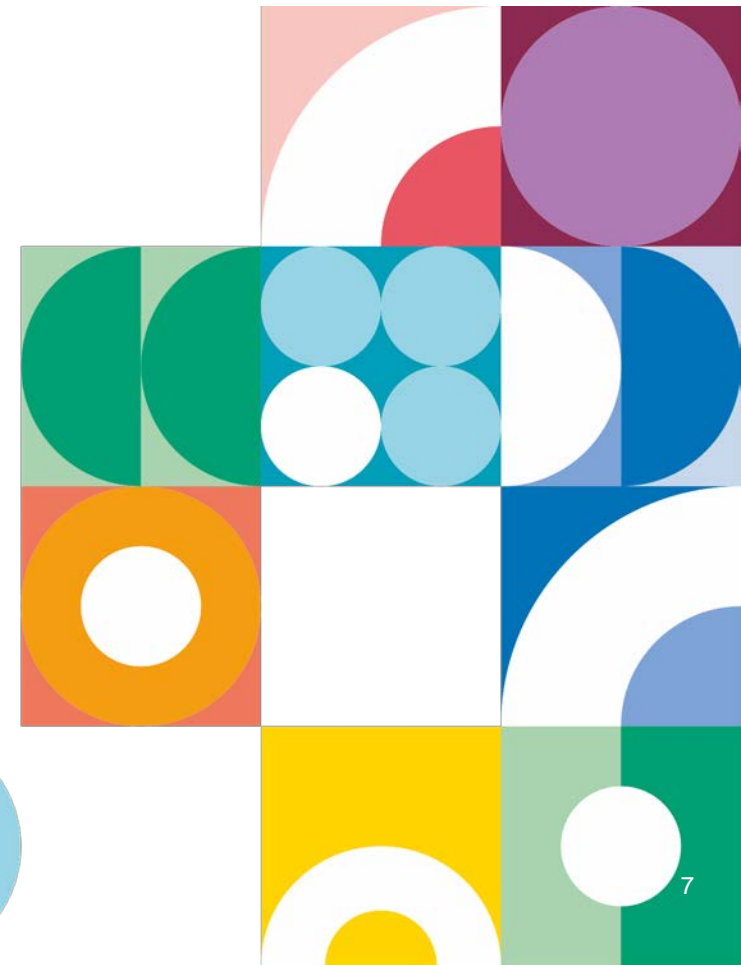
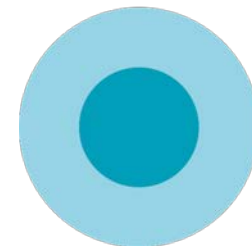
- Sur www.autoentrepreneur.urssaf.fr / « Mon compte » accès à l'ensemble des services en ligne sécurisés et gratuits
- historique de vos déclarations ;
- déclaration de votre chiffre d'affaires et paiement de vos cotisations par télépaiement ou par carte bancaire. Réception d'alertes par mail pour ne pas oublier vos échéances ;
- calendrier des dates de déclarations et paiements (exigibilités) ;
- téléchargement des attestations (affiliation, fiscale, de vigilance, de chiffre d'affaires et de contribution à la formation professionnelle) et de votre relevé de situation comptable ;
- échanges avec votre Urssaf via la messagerie.



Les services en ligne

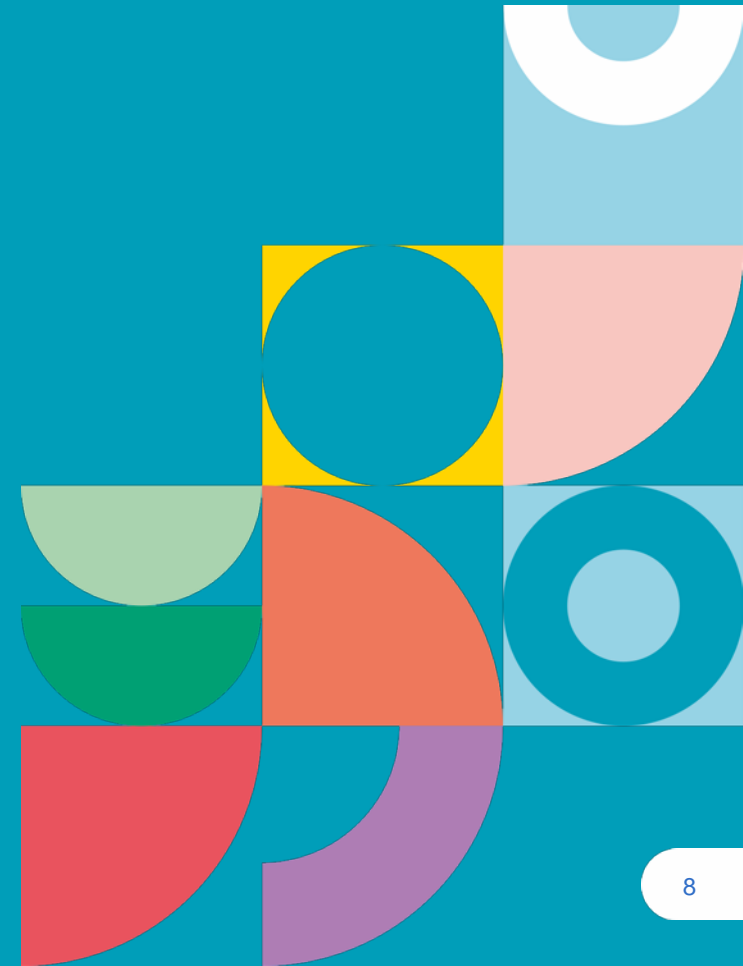
➤ Sur l'appli mobile AutoEntrepreneur Urssaf, via votre smartphone ou votre tablette

- historique de vos déclarations,
- déclaration de votre chiffre d'affaires et paiement de vos cotisations par télépaiement ou par carte bancaire,
- calendrier des dates de déclarations et paiements (exigibilités),
- téléchargement de vos attestations (affiliation, fiscale, de vigilance, de chiffre d'affaires et de contribution à la formation professionnelle),
- échanges avec votre Urssaf via la messagerie.



01

Le site autoentrepreneur.urssaf.fr



Mon compte

Une fois connecté à votre compte vous pouvez depuis **Mon auto-entreprise au quotidien** accéder à de nombreux services

- déclarer et payer vos cotisations en toute sécurité. Les pastilles rouges indiquent une action à effectuer.
- consulter le calendrier de vos échéances
- télécharger vos attestations et situations comptables
- échanger avec votre Urssaf et adresser vos demandes (Acre, changement de périodicité...

La rubrique **Aller plus loin** vous permet d'effectuer des modifications (activité, statut, cessation) et d'être orienté pour consulter des informations sur votre protection sociale, formation professionnelle...

BIENVENUE SUR
LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR

Urssaf
Au service de notre protection sociale

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | Gérer mon auto-entreprise | Une question ?

ex. : déclarer et payer mes cotisations, obtenir une attestation

Accueil > Gérer mon auto-entreprise

Gérer

Mon fil d'activité Dernière connexion le 21/01/2022 à 11:28

14 Jun 2018 - 09:45

Bienvenue sur votre nouvel espace personnel en ligne. Ce dernier, vous permet d'accéder en quelques clics, à l'ensemble des services dédiés aux auto-entrepreneurs.

Mon auto-entreprise au quotidien | Aller plus loin

Déclarer et payer
Mes échéances en cours 1
Calendrier des échéances
Mes échéances à régulariser 1

Mes paiements
Mes versements
Mon solde
Mes délais de paiement

Mon compte
Mes informations personnelles
Mes moyens de paiement
Mes paramètres

Mes documents
Historique de mes déclarations
Mes attestations

Ma messagerie
Messages reçus
Messages envoyés
Nouveau message

Mes demandes en cours
Suivi de ma demande de création d'auto-entreprise

Je pars travailler à l'étranger
Mon tableau de bord

Lors du début d'activité et compte tenu du report de 90 jours, vous avez la possibilité d'anticiper vos déclarations au fur et à mesure de leur mise en ligne.

Elles ne seront prises en compte définitivement qu'à la date limite précisée avec le paiement si votre chiffre d'affaires est positif.

Saisissez le montant de chiffre d'affaires encaissé au cours de la période concernée.

Si vous avez deux activités différentes indiquez le chiffre d'affaires dans chacune des rubriques (vente et prestations de services par exemple).

Déclarer et payer



Mes échéances en cours



Calendrier des échéances



Mes échéances à régulariser

Janvier 2022 ⓘ

- ✔ Ma déclaration : effectuée le 01/02/2022 à 17:42
- ✘ Mon paiement : à effectuer avant le 28/02/2022 à 12:00

Ma déclaration

Janvier 2022

Chiffre d'affaires des autres prestations de services ⓘ

Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales ⓘ

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises ⓘ

OUPS.GOUV.FR ⓘ

Vous avez droit à l'erreur

Vous avez le droit à l'erreur

En savoir plus

Suivant

Mon paiement ▾

Les pastilles indiquent l'état de la déclaration et du paiement

Pastille verte : effectué(e)

Pastille rouge : Non effectué(e)



Déclarer et payer



Mes échéances en cours



Calendrier des échéances



Mes échéances à régulariser

Janvier 2022 ⓘ

✔ Ma déclaration : effectuée le 01/02/2022 à 09:49

Ma déclaration

Janvier 2022

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Prestations de services (bnc et bic) et vente de marchandises (bic) 22,20 % ⓘ

111 €

Formation prof. libérale obligatoire 0,20 % ⓘ

1 €

Total de la déclaration

112 €



Paiement(s) déjà effectué(s) ⓘ

0 €

Total à payer

112 €

Retour

Valider

Mon paiement

Retour à mon tableau de bord

L'Urssaf calcule automatiquement le montant que vous devez payer.

Vous n'avez plus qu'à valider pour passer au paiement.

Vous pouvez télécharger votre justificatif de déclaration par exemple pour le transmettre à Pôle emploi.

Puis payer par télépaiement (prélevé environ 48 h après la date d'exigibilité) ou par carte bancaire (débit immédiat ou différé selon votre contrat bancaire)


Mon paiement ^

Janvier 2022

[Télécharger un justificatif](#)

Bon à savoir
Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'à la date d'exigibilité du 28/02/2022 à 12:00 à tout moment depuis la section « Ma déclaration ».


Effectuer un paiement complémentaire



Paiement(s) déjà effectué(s) 	Total à payer
0 €	112 €

Paiement du solde 112 €

Modifier le montant à payer

Choix du mode de paiement

Paiement par télépaiement 

Paiement par carte bancaire  


Veuillez noter qu'en procédant au paiement par carte bancaire, vous serez redirigé vers une page de paiement hébergée chez une plateforme de paiement agréée (PayZen).


[Payer](#)


Choisissez dans la liste déroulante l'attestation souhaitée : vigilance, chiffre d'affaires, contribution à la formation professionnelle, fiscale, affiliation.

Elle est mise en ligne immédiatement si vous remplissez les conditions pour l'obtenir.






Mes documents

 Historique de mes déclarations

 **Mes attestations**

 Mon relevé de situation

Sélectionnez le type d'attestation

Date de la demande	Type	Origine	État	Fin de validité	Action
16/12/2021	Attestation de contribution formation professionnelle (versement ou dispense)	Générée automatiquement	Refusée	-	-
22/11/2021	Attestation de vigilance	Demande de votre part	Refusée	-	 Télécharger ma notification
18/10/2021	Attestation de chiffre d'affaires (année en cours)	Demande de votre part	Acceptée	-	 Télécharger mon attestation
08/03/2021	Attestation de chiffre d'affaires (année en cours)	Demande de votre part	Acceptée	-	 Télécharger mon attestation
04/11/2020	Attestation de contribution formation professionnelle (versement ou dispense)	Générée automatiquement	Refusée	-	-
28/05/2020	Attestation d'affiliation 	Générée automatiquement	Acceptée	-	 Télécharger mon attestation

04

L'appli mobile AutoEntrepreneur Urssaf

Identification

Courriel ou N° de Sécurité sociale

Mot de passe



Mot de passe oublié ?

Se connecter

Mémoriser mon identifiant

Vous n'avez pas encore de compte ?

S'inscrire



Accueil



Calendriers

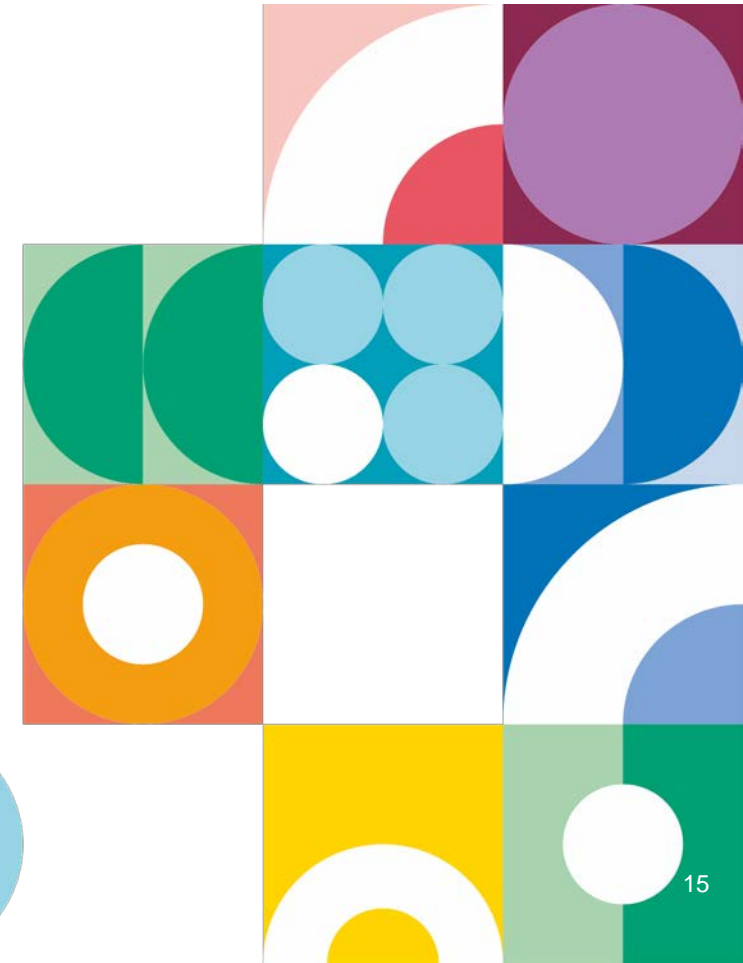


Aide



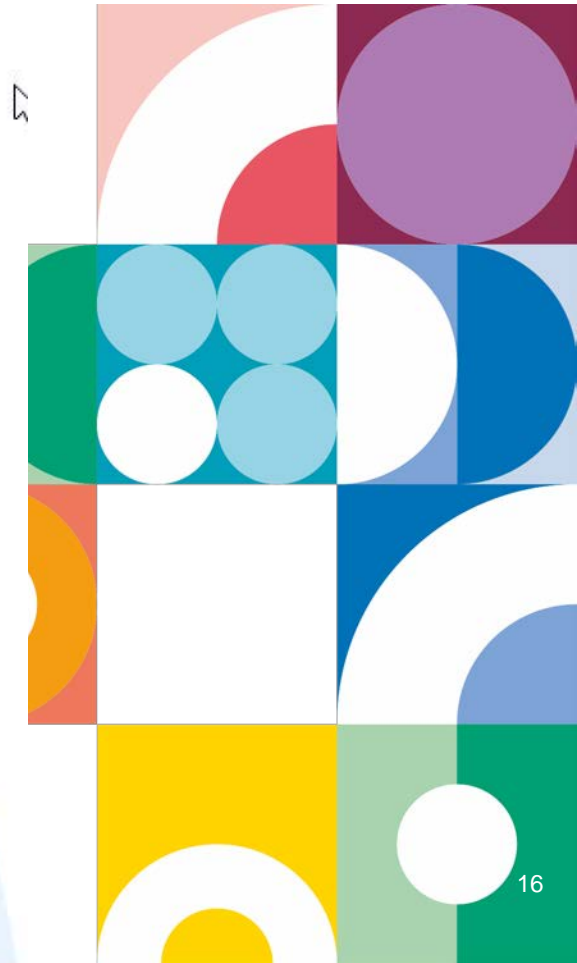
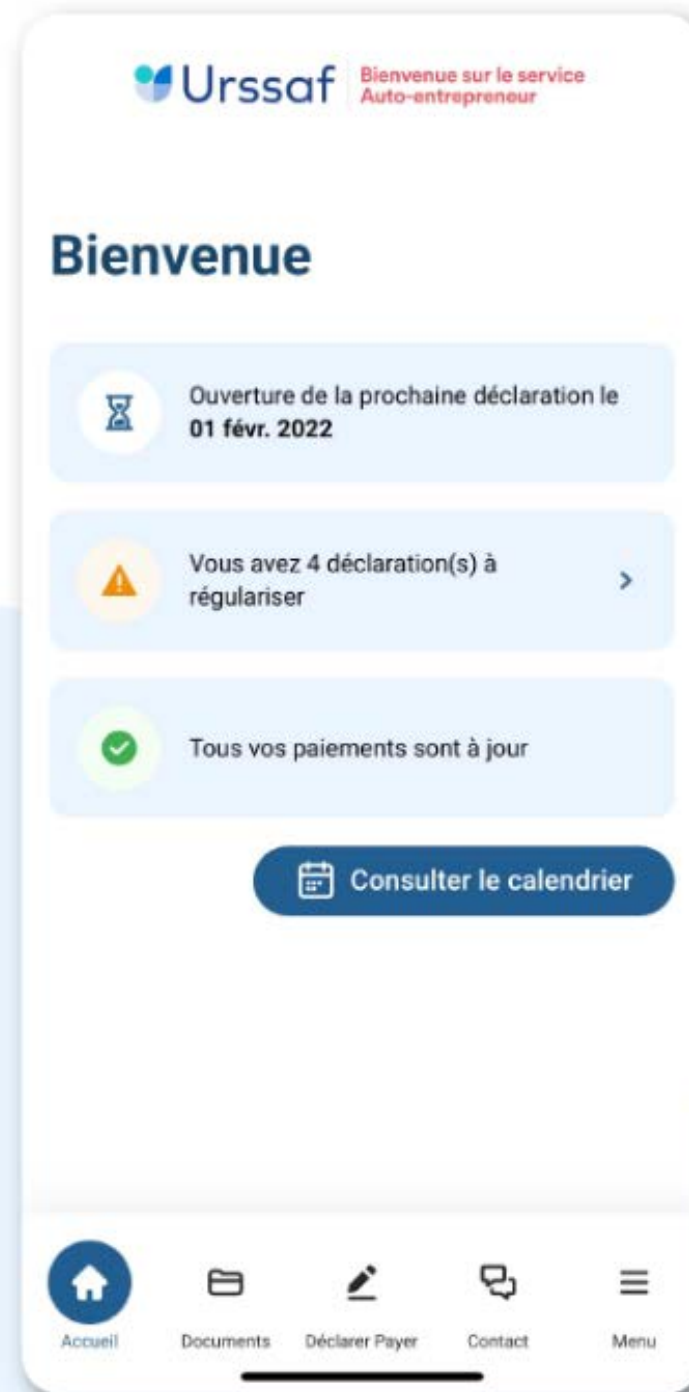
Mentions légales

- Connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe ou inscrivez-vous.
- Si vous avez des problèmes d'inscription ou de connexion, cliquez sur l'icône **Aide** en bas d'écran pour contacter l'Urssaf.



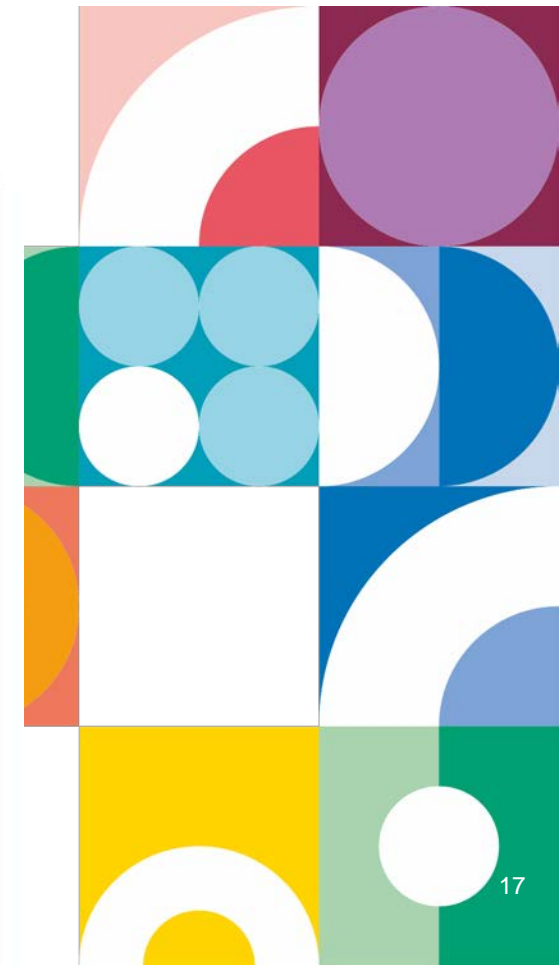
Découvrez l'application des auto-entrepreneurs

- Dès l'écran d'accueil, un tableau de bord vous indique les informations principales sur
 - votre prochaine déclaration,
 - les éventuelles déclarations à régulariser,
 - les informations sur vos paiements.
 - le calendrier de vos déclarations.
- Vous pouvez cliquer sur les icônes situées au bas de l'écran pour accéder aux différentes fonctionnalités :
 - documents ;
 - déclarer et payer ;
 - contact ;
 - menu (gestion profil, paramètres, guide à consulter).



Consultez facilement le calendrier de vos échéances

- A partir du calendrier, vous connaissez la périodicité de vos déclarations.
- Vous avez toutes les informations sur la prochaine déclaration à effectuer et la date limite de cette déclaration.
- Vous pouvez cliquer sur **+ Ajouter un rappel** pour recevoir une alerte dans votre calendrier personnel de votre smartphone.
- Vous visualisez les prochaines échéances



Déclarez votre chiffre d'affaires, payez vos cotisations

- Vous effectuez votre déclaration : saisissez simplement le montant du chiffre d'affaires que vous avez encaissé pour la période concernée dans la zone correspondant à votre activité.
- Tous les calculs sont effectués automatiquement par l'Urssaf.
- Vous choisissez ensuite de payer vos cotisations par télépaiement ou carte bancaire.
- Vous pouvez télécharger immédiatement un justificatif de déclaration.



Déclaration de chiffre d'affaires ✕

Déclaration du mois de Novembre 2021

Vous déclarez votre chiffre d'affaires du mois de Novembre 2021.

Recettes pour profession libérale relevant de la CIPAV

En euros Info

0

Chiffre d'affaires des activités annexes de ventes de marchandises

En euros Info

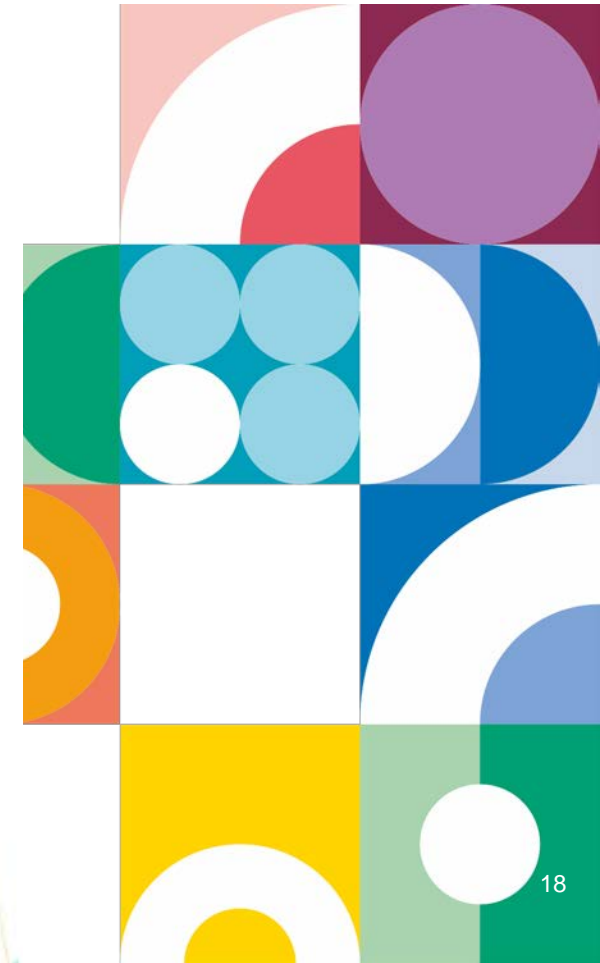
0

Chiffre d'affaires des activités annexes de prestations de services commerciales

En euros Info

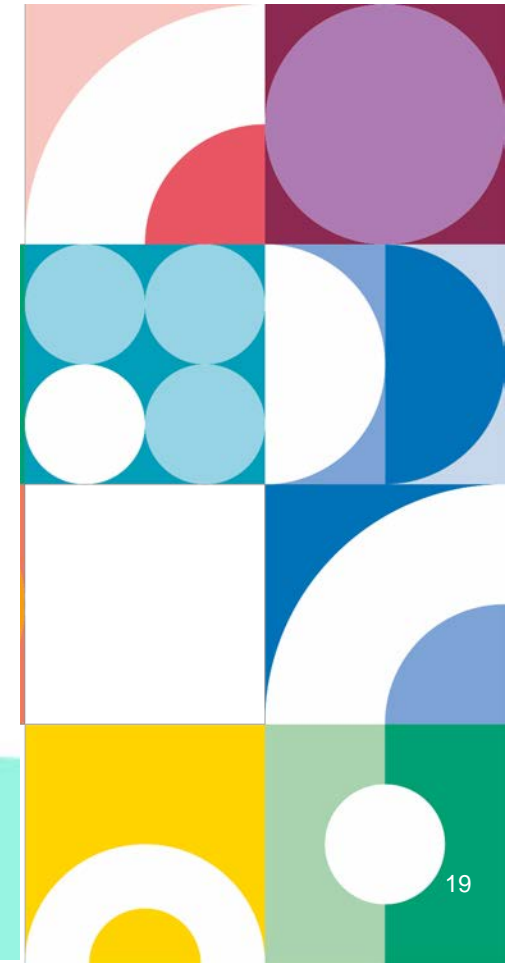
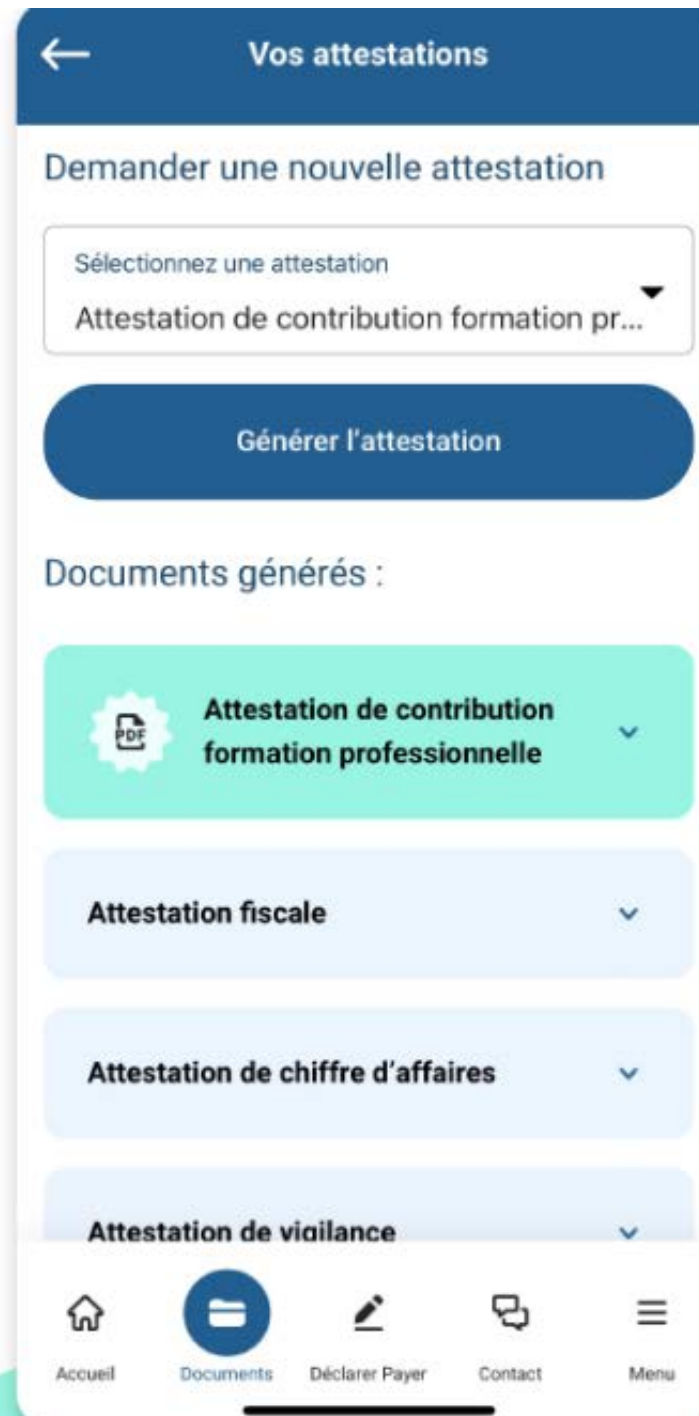
0

Vous avez le droit à l'erreur. **OUPS.GOUV.FR** 24
En savoir plus Vous avez droit à l'erreur



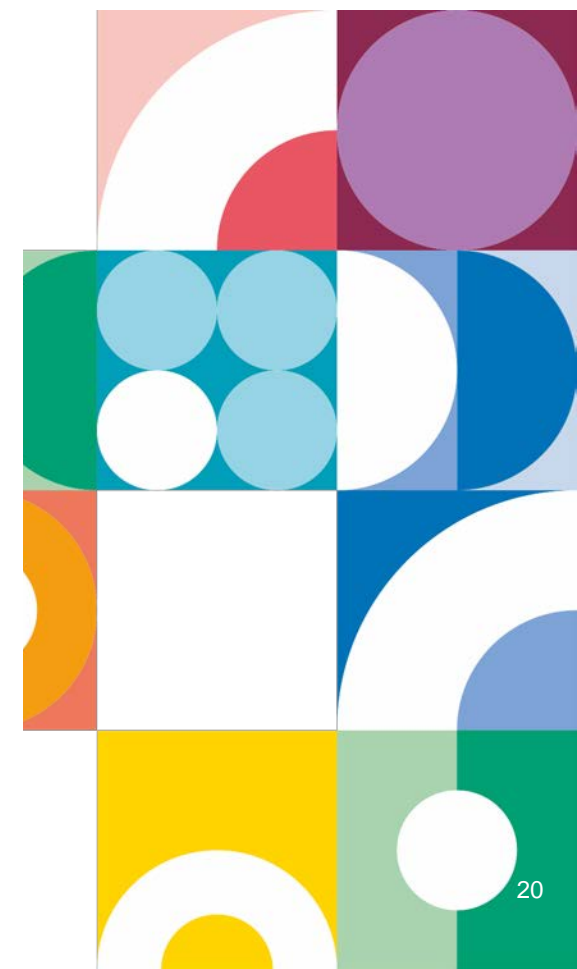
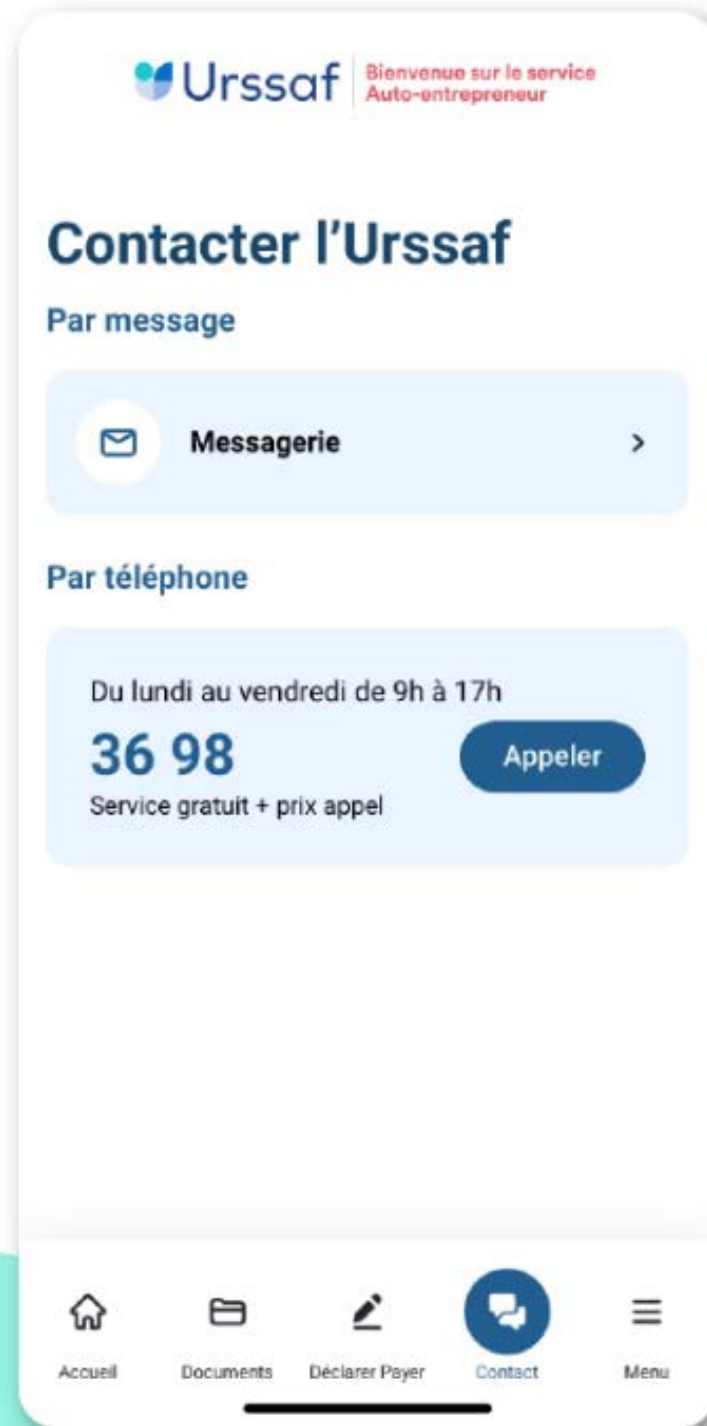
En quelques clics visualisez vos attestations

- En cliquant sur Documents, vous pouvez télécharger toutes vos attestations :
 - vigilance,
 - chiffre d'affaires,
 - fiscale,
 - formation professionnelle
 - affiliation.



Proposée par l'Urssaf pour les auto-entrepreneurs actifs

- Vous pouvez contacter l'Urssaf :
 - par messagerie : sélectionnez le motif correspondant à votre situation pour obtenir une réponse adaptée et rapide,
 - par téléphone au 3698



Toujours plus d'information sur



Le site autoentrepreneur.urssaf.fr



La chaîne [Youtube](#) de l'Urssaf



Le compte [Twitter](#) de l'Urssaf caisse nationale



[LinkedIn](#) de l'Urssaf caisse nationale

